



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 19-20 - « Territoires de cultures »

Rapport du Groupe 1

Éducation artistique et culturelle, territoires et numérique

RÉFÉRENT : Bruno ORY-LAVOLLEE, Conseiller-maître à la Cour des Comptes

Loïc CHALLIER, Directeur général de la Société pour la perception de la rémunération équitable

Baptiste LAVENNE, Chargé de mission auprès du Président du Centre des monuments nationaux

Toni LEGOUDA, Directeur général des services de l'Institut national d'histoire de l'art

Maxime MINOT, Député de l'Oise

Christophe POMEZ, Directeur des affaires culturelles de la Martinique

Hélène SZARZYNSKI, Magistrat de la Cour des comptes

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

« Éducation artistique et culturelle, territoires et numérique »

Référent : Bruno ORY-LAVOLLEE bruno.ory-lavollee@ccomptes.fr

Présidente du groupe de travail :

Hélène SZARZYNSKI helene.szarzynski@ccomptes.fr

Co-rapporteurs :

Baptiste LAVENNE baptiste.lavenne@culture.gouv.fr

Christophe POMEZ christophe.pomez@culture.gouv.fr

Membres :

Loïc CHALLIER loic.challier@spre.fr

Toni LEGOUDA toni.legouda@inha.fr,

Maxime MINOT maxime.minot@assemblee-nationale.fr

Extrait de la lettre de mission :

« Éducation artistique et culturelle, territoires et numérique. Comment articuler cette action publique dans un contexte nouveau, marqué tout à la fois par de nouvelles disparités territoriales et les potentialités et risques que représentent les technologies numériques ? »

Sommaire

<u>Pour commencer</u>	page 04
<u>Articulation des trois termes et éléments de définitions</u>	page 06
<u>Comprendre le contexte</u>	page 08
<u>Les questions soulevées</u>	page 12
<u>Problématique 1</u>	page 16
<u>Problématique 2</u>	page 23
<u>Propositions</u>	page 29
<u>En guise de conclusion</u>	page 31
<u>Annexes</u>	
Remerciements	
1) La lettre de mission	
2) La méthodologie et les personnes auditionnées	

« Au commencement était le Verbe,
Non, au commencement était l'Éducation artistique et culturelle »

Pour commencer...

L'éducation artistique et culturelle doit contribuer à l'émancipation du citoyen, accompagner l'enfant vers la connaissance, la pratique de la culture et des arts, et créer les liens qui permettent de faire société.

Les objets de la vie quotidienne, définis en 2019 pour chaque ministère, le confirment en assignant au ministère de la Culture l'objectif « 100 % EAC » (chaque enfant devra avoir une pratique d'Éducation Artistique et Culturelle) et le déploiement du Pass Culture (mise à disposition de tous les jeunes de 18 ans d'une offre artistique et culturelle) : deux points fondamentaux de la réflexion engagée par le groupe qui a choisi de traiter le sujet « éducation artistique et culturelle, territoires et numérique ».

La lettre de mission, rédigée en septembre 2019 au début du premier Cycle des Hautes études de la Culture, posait la question suivante : « comment articuler cette action publique dans un contexte nouveau, marqué tout à la fois par de nouvelles disparités territoriales et les potentialités et risques que représentent les technologies numériques ? »

Les auteurs de cette interrogation ne pouvaient imaginer à quel point elle serait pertinente au moment de la rédaction de ce rapport.

En effet, le contexte a été bouleversé au sortir de l'hiver 2020 par la crise sanitaire de la Covid-19. Le besoin d'offre artistique et culturelle pour « s'échapper » du confinement a explosé, tant pour ouvrir de nouvelles fenêtres sur la connaissance et la création que pour contribuer au maintien du lien éducatif (avec la fermeture des classes de la majorité des élèves). Un mouvement sans précédent de mise en ligne d'offres culturelles et artistiques a été engagé par les opérateurs culturels au sens large et les artistes eux-mêmes, que le programme #Culturecheznous lancé par le ministère de la Culture a choisi de relayer.

La réflexion engagée par les six membres du groupe, appuyée par des audits de professionnels, a ainsi été bouleversée, remise en question ou confirmée. Les premières étapes du travail conduit de septembre 2019 à février 2020 ont consisté à circonscrire le sujet, à en définir les thèmes et à identifier les interactions entre l'éducation artistique et culturelle, les territoires et le numérique.

Il a ainsi été décidé d'envisager l'EAC dans son acception la plus large, c'est-à-dire comme un levier d'émancipation tout au long de la vie, et de conserver comme base les trois piliers largement adoptés par les professionnels et définis dans la charte de 2018 à savoir : la fréquentation des œuvres et des artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances. Les territoires seront entendus, quant à eux, comme la possibilité d'un maillage et d'une proximité, tandis que le numérique sera considéré comme un espace de création et un outil au service de la médiation et des mobilités.

Le sujet a soulevé de très nombreuses questions et des sous-ensembles thématiques que ce rapport ne pourra traiter mais qu'il convient néanmoins de garder à l'esprit : la rémunération de l'offre en ligne et des artistes et le partage de la valeur qui fragilisent l'écosystème de la création ; la fracture numérique (problématique de la couverture du territoire notamment) et l'illectronisme qui réduisent le champ des possibles de l'EAC et renforcent les inégalités ; le chemin du « tout numérique » qui pointe des risques pour la démocratie et la souveraineté, les sécurités individuelles ou collectives, la déshumanisation de la pratique culturelle.

Face à ces constats, deux grandes problématiques ont été esquissées :

D'une part, le numérique est une opportunité pour développer l'EAC sur tous les territoires (géographiques mais aussi humains, sociaux et culturels), corriger les inégalités territoriales et atteindre toutes les populations.

D'autre part, le numérique renouvelle les pratiques de l'EAC (contribution, participation, élargissement de l'offre, évaluation, nouveaux métiers, nouvelles pratiques d'accompagnement) et fait émerger un enjeu d'adaptation du paradigme de la médiation.

Le présent rapport, fort de ce nouveau contexte, de ces constats et de ces questionnements, traitera le sujet de l'éducation artistique et culturelle, des territoires et du numérique selon trois axes majeurs : l'offre de l'EAC, l'accompagnement des pratiques et la définition des parcours d'EAC.

L'articulation et l'association équilibrée de ces trois axes permettra de dégager des pistes d'action pour une meilleure éducation artistique et culturelle inscrite dans les droits culturels de tout citoyen.

Articulation des trois termes et éléments de définitions

Qu'est-ce que l'éducation artistique et culturelle ?

Connue sous le terme sigle d'EAC, l'éducation artistique et culturelle participe à part entière à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, notamment à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est en quelque sorte l'éducation à l'art par l'art.

L'éducation artistique et culturelle, comme le précise la charte qui lui est dédiée, repose sur 3 piliers.

L'éducation artistique et culturelle doit fondamentalement permettre à chacun d'être associé fréquemment aux œuvres et de rencontrer des artistes ; elle doit également permettre l'acquisition de connaissances primordiales relatives à l'art et à la culture qui constitueront une culture partagée, riche et diversifiée dans toutes ses formes, patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationale comme internationale ; enfin, elle doit enfin proposer l'expérimentation d'une pratique artistique.

L'EAC doit pouvoir bénéficier et être accessible à tous, tout au long de la vie. Afin de garantir son efficacité et sa réussite, l'EAC doit être envisagée comme un continuum, du 1^{er} au 4^{ème} âge. Si la période de scolarité constitue le noyau dur de l'EAC, il convient de réfléchir en termes de parcours d'EAC, du plus jeune âge avec l'éveil artistique et culturel, tout au long de la scolarité (au sein des établissements scolaires mais aussi en dehors du cadre scolaire) jusqu'à l'université et ensuite, au cours de la vie d'adulte.

Un débat existe sur les termes d'éducation artistique et culturelle et d'émancipation. En effet, la pertinence du terme d'éducation interroge alors que l'on souhaite porter l'EAC dans le cadre d'un parcours, tout au long de la vie, soit bien au-delà de la période éducative. Les termes peuvent de plus renvoyer à une conception verticale descendante de la transmission en contradiction avec la notion de droits culturels qui ne reposent pas uniquement sur ce qui se transmet, mais sur ce qui se développe à partir de ce que chaque humain porte en lui. « Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement » (Article 2 de la déclaration de Fribourg).

Dans quels territoires l'EAC s'inscrit-elle ?

L'éducation artistique et culturelle se doit de mailler l'ensemble du territoire français, que l'on vive dans un territoire rural, péri-urbain, ou urbain. Le maillage culturel des territoires s'appuie sur un ensemble d'acteurs : les institutions, associations et commerces culturels, les fédérations d'éducation populaire, les acteurs éducatifs, les parcs naturels régionaux, et sur un ensemble d'outils de contractualisation avec les collectivités territoriales comme les conventions de développement culturel, les contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, les contrats territoire lecture, les contrats de ruralité...

Pour renforcer la présence artistique et culturelle notamment dans les territoires ruraux souvent sous-dotés, et afin de répondre à l'éloignement de l'offre culturelle, les modes d'action privilégiés sont les résidences d'artistes, les actions hors les murs et l'itinérance, car cette proximité est essentielle pour une éducation artistique culturelle efficace, avec notamment les actions « hors les murs », mais également avec des carrefours culturels, des lieux de rencontre et de pratique de proximité conçus et animés par les acteurs de terrain, les acteurs locaux.

Le numérique : quel outil ?

L'éducation artistique et culturelle ne peut se passer du numérique car c'est un outil qui offre de multiples opportunités mais il convient de garder à l'esprit qu'il n'est pas l'outil miracle gommant toutes les inégalités. Par exemple, une personne, qui est en difficulté lorsqu'il s'agit de faire une recherche dans une bibliothèque n'aura pas plus de facilité à pour faire cette recherche dans le monde numérique...

Le numérique, est l'une des solutions mais non l'unique solution. Ce qui vient en revanche compenser le numérique, sur le plan de l'opportunité, notamment sur le maillage territorial, c'est dans un premier temps, « l'immatérialité » qui consiste à ce que toutes les œuvres artistiques et culturelles puissent circuler partout et soient accessibles de ce fait par tous.

Ce qui revient à l'objectif « partout et pour tous ».

Le deuxième aspect du numérique porte sur la « mobilité » : dans n'importe quelle région de France ou du monde, le numérique offre à l'accès aux ressources et aux contenus. C'est parfois quasiment le seul moyen d'y accéder dans certaines zones très défavorisées.

Un contexte particulièrement favorable au développement de l'éducation artistique et culturelle

Une prise de conscience de l'enjeu politique

Avec l'arrivée du XXIème siècle, une prise de conscience des enjeux de l'éducation artistique et culturelle, de l'émancipation par la culture et du vivre ensemble culturel, s'est largement répandue. Le personnel politique, en responsabilités ou en campagne, s'est approprié ces notions. En effet, le plan dit Lang/Tasca a apporté en 2001 une véritable reconnaissance de l'EAC dans la politique culturelle et éducative (plan croisé Éducation nationale / Culture). Aurélie Filippetti, en 2012, a fait de l'EAC l'un de ses objectifs principaux et a lancé un grand chantier national de l'éducation artistique et culturelle avec le ministère de l'Éducation nationale. En 2017, le programme culturel du candidat à la Présidence de la République Emmanuel Macron, fixait comme premier objectif la nécessité de donner le goût de la culture avec « 100% des enfants ayant accès aux actions d'éducation artistique et culturelle ». Sur le plan international, après plus de vingt ans d'échanges et de travaux, la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels a été adoptée par le « Groupe de Fribourg » en 2007. Cette reconnaissance a porté ses fruits, des étapes importantes ont été franchies, des résultats concrets sont apparus qui pourront avoir une influence durable sur le développement des individus concernés et la pratique culturelle. Néanmoins, de réelles marges de progrès demeurent en pratique et la nécessité de l'EAC doit être sans cesse rappelée, défendue et diffusée.

Des étapes importantes et des résultats encourageants

Un Haut conseil de l'Éducation artistique et culturelle a créé en 2005 pour assurer la promotion des arts à l'école. Instance collégiale, co-présidée par les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale, le Haut Conseil a pour mission principale de proposer des orientations politiques en matière d'éducation artistique et culturelle. Il a notamment élaboré en 2005 la charte pour l'EAC qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes qui fondent l'éducation artistique et culturelle (les trois piliers de l'EAC y sont consacrés). Elle complète le cadre posé par le référentiel de 2015 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle et vient conforter les nombreuses actions menées dans les établissements et dans les réseaux associatifs. En 2019, il crée le label « Objectif 100% EAC » qui sera décerné aux villes et collectivités qui s'engageront dans la démarche de généralisation d'un parcours structurant et de qualité pour chaque élève, chaque année. Enfin, en février 2020, le Gouvernement a signé la convention de création de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC).

Une étude de 2019, menée conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a révélé que 75 % des élèves bénéficient d'une action d'EAC. En effet, au cours de l'année 2017-2018 (enquête conduite sur un échantillon de 600 écoles et collèges tirés au sort selon plusieurs critères d'équilibrage : taille et type d'établissement, caractère rural ou urbain, appartenance à l'éducation prioritaire), 3 élèves sur 4 ont été touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle : 82 % dans le premier degré et 62 % dans les collèges. L'étude indique aussi que les disparités de l'offre en matière d'action ou de projet sont en partie liées aux

caractéristiques des établissements scolaires, notamment à l'ancienneté moyenne des enseignants. En éducation prioritaire, les parts d'élèves touchés par les actions ou projets sont moindres, respectivement 78 % en école et 55 % en collège. Les différences entre établissements sont également liées à l'organisation de l'éducation artistique et culturelle et à la présence d'un coordinateur éducation artistique et culturelle (dont sont dotées plus de deux écoles sur cinq) ou d'un référent EAC (présents dans deux tiers des collèges). Outre les actions et projets EAC, près de 100 % des écoles et des collèges organisent au moins une activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle (sortie culturelle, rencontre avec un artiste, etc.). Dans trois écoles sur quatre et dans plus de neuf collèges sur dix, au moins une activité est réalisée en partenariat avec une structure culturelle. Enfin, au cours de l'année 2017-2018, une chorale est présente dans 56 % des écoles et 84 % des collèges. C'est un résultat particulièrement encourageant qui semble montrer une accélération de la généralisation de l'EAC et que l'objectif du 100% EAC est atteignable.

Il faudra néanmoins s'assurer que ces actions s'inscrivent bien dans un parcours, tout au long de la vie scolaire, et même puissent se prolonger dans la vie d'adulte, l'EAC ne pouvant s'envisager que sur le long terme pour porter ses fruits.

En juin 2020, un nouvel élément a confirmé l'avancée, voire l'enracinement, de l'EAC dans les politiques culturelles et éducatives. Les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont lancé une plateforme pour permettre aux artistes et à tous les professionnels de la culture de proposer des projets pendant l'été, partout en France, pour faire suite aux souhaits du Président de la République d'offrir aux jeunes un « été culturel et apprenant » et ainsi soutenir le retour aux pratiques artistiques et culturelles des jeunes. Ainsi, pour remettre les arts et la culture au cœur de la vie des jeunes et de leurs familles dès l'été 2020, les artistes et toutes les structures culturelles ont été invités à proposer des projets et à les faire connaître grâce à une plateforme dédiée, sur laquelle ils peuvent déposer une ou plusieurs offres. Cet outil vise à mettre en relation les acteurs culturels portant des projets d'éducation artistique et culturelle et ceux qui peuvent être intéressés par ces propositions, dans toute leur diversité : ateliers, visites, lectures, courtes résidences, spectacles de petite forme... Cette initiative a pour objectif de mieux accompagner et mettre en relation les bénéficiaires, les porteurs de projets, les intervenants et la communauté éducative et de mettre en lumière toute la richesse des actions d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de créer une grande communauté des acteurs de l'EAC.

Un besoin d'EAC renforcé par la crise liée à la Covid-19 et le mouvement antiraciste de mai – juin 2020

En mars 2020, avec les mesures de confinement décidées pour stopper l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des activités culturelles, artistiques et éducatives ont été brusquement mises à l'arrêt. L'Éducation nationale s'est immédiatement mise en ordre de marche pour continuer à fonctionner à distance, par moyens numériques, vidéos et audio. La population, privée de lien social physique et de sorties autres que de première nécessité, s'est massivement mise en quête de moments d'échanges et de culture grâce aux moyens numériques. Les recherches de pièces de théâtre, accès à des expositions, concerts, MOOC ont fortement progressé. De nouvelles formes de pratiques artistiques se sont répandues en ligne, un mouvement s'est engagé pour vulgariser, faire connaître, rendre accessible et partager l'art et la culture au plus grand nombre.

Cette période hors-norme a révélé un réel besoin de culture et d'art. Le ministère de la Culture l'a bien compris en développant la plateforme #CultureChezNous, les artistes en proposant des créations ou relations originales, les institutions en mettant leurs ressources à disposition. Les élèves ont appris à travailler à distance, développant un peu plus encore leur pratique du numérique.

Tous ces éléments peuvent être une chance pour l'EAC et son développement même si, en creux, ils font aussi ressortir un possible accroissement des inégalités entre les populations proches et éloignées de la culture avant mars 2020 et des problématiques accrues par les difficultés à s'emparer des outils numériques. Sur le plan territorial en revanche, cette généralisation de l'offre numérique pourrait avoir pour effet de réduire l'isolement : pour la première fois, en avril 2020, un retraité d'Aurillac ou un employé de Fort-de-France, avaient accès aux mêmes richesses artistiques et culturelles qu'une étudiante de Lyon ou Paris. La crise, dont les effets se feront sentir bien au-delà de l'été 2020 du fait notamment des normes sanitaires et des regains de l'épidémie, pourrait aussi engendrer un exode urbain et renforcer l'attraction des territoires ruraux délaissés, subitement rendus attractifs par la possibilité du télétravail et la disponibilité d'offre culturelle variée en ligne. Il conviendra donc d'observer avec attention ce qui va perdurer et ce qui devra être adapté des projets élaborés avant le confinement. Le Pass Culture, les Micro-Folies sont-ils devenus obsolètes ? La médiation et la fréquentation des lieux de culture sont-ils devenus dispensables parce que toute l'offre possible se trouve sur le net ? Il faut absolument combattre cette idée car la pratique, la rencontre et le lien humain sont essentiels. Il faudra toujours rappeler qu'il ne peut y avoir de culture, d'EAC, d'éveil, d'émancipation, d'éducation sans contact humain ni socialisation.

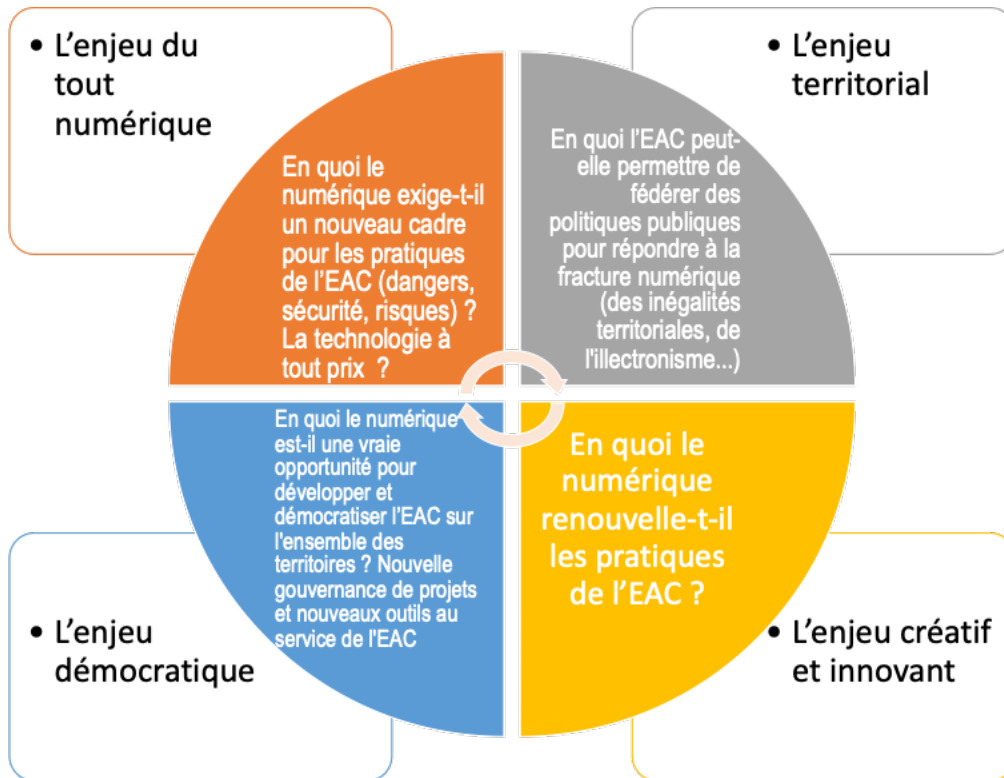
Enfin, des mouvements de remise en cause de l'Histoire et de la mémoire se sont développés, avec notamment la dégradation de statues de Victor Schoelcher en Martinique le 23 mai 2020, journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage. La mort de George Floyd le 25 mai 2020 aux Etats-Unis du fait de violences policières a donné naissance à un mouvement international contre le racisme (« Les vies noires comptent ») qui a eu plusieurs conséquences pour la culture. L'hostilité envers des noms de rue ou des statues de personnes associées à l'esclavage et au colonialisme (Colbert est le cas le plus frappant) grandit. La plateforme HBO a retiré provisoirement le film *Autant en emporte le vent* parce qu'il a été jugé qu'il donnait une image trop positive de l'esclavagisme pour préparer une documentation de présentation du contexte avant sa diffusion, faisant porter un risque sur la diffusion des œuvres.

On voit donc que la légitime revendication à l'égalité et à la reconnaissance des souffrances des peuples place l'EAC comme un élément de réponse. Il va être nécessaire, et les multiples possibilités du numérique pourront être mobilisées à cet effet, d'engager un important travail de médiation en direction des populations, et notamment les plus jeunes, vis-à-vis de l'histoire, des symboles, du patrimoine, de la République. Cette réflexion devra être engagée prioritairement à l'école et par tous les acteurs culturels pour ne pas creuser un fossé d'incompréhension entre les populations et leur Histoire car il est primordial de connaître son passé pour mieux avancer dans l'avenir. L'éducation aux médias peut y concourir alors que les informations fallacieuses et théories du complot prospèrent sur l'Internet et les réseaux sociaux.

Ce contexte pourrait ainsi rebattre les cartes et créer les conditions du déploiement durable et complet de l'EAC vers l'objectif désormais possible du 100%.

Les questions posées par le sujet

Il s'agit d'appréhender l'ensemble des questions soulevées par le sujet pour déterminer les deux problématiques qui seront traitées *in fine* par le groupe de travail.



- 1) **L'enjeu du « tout numérique » :** en quoi le numérique exige-t-il un nouveau cadre pour les pratiques de l'EAC (dangers, sécurité, risques, etc.) ? La technologie à tout prix ?

Extrait de l'enquête nationale sur les pratiques culturelles des français : « Des pratiques numériques, à l'exclusion des autres »

« L'univers du tout-numérique, encore très rare en 2008, devient une catégorie significative en 2018, en réunissant près d'une personne sur six (15 %) au sein des 15 ans et plus. Les membres de ce groupe se caractérisent par un usage intensif des technologies numériques : ils consomment des vidéos en ligne (quotidiennement pour 71 % d'entre eux), consultent les réseaux sociaux (84 %), ils jouent aux jeux vidéo (39 %). Ils lisent en revanche significativement peu, vont occasionnellement au cinéma et fréquentent rarement les lieux culturels – en particulier les théâtres et salles de concert. Pour cette catégorie de population, les pratiques numériques – nombreuses et diversifiées – semblent faire concurrence aux pratiques de fréquentation des lieux culturels.

L'univers du tout-numérique n'a pas de particularité territoriale et se retrouve aussi bien dans les milieux urbains que ruraux. Les membres de cet univers sont en revanche plus masculins et jeunes : près de la moitié (43 %) ont moins de 25 ans et 79 % moins de 39 ans. Cet univers étant apparu récemment avec la diffusion des pratiques en ligne, le recul temporel n'est pas suffisant pour analyser les dynamiques générationnelles et d'âge sous-jacentes. Cet univers restera-t-il durablement juvénile ? Ou au contraire, ces configurations de pratiques seront-elles durablement installées dans leurs comportements culturels tout au long de leur vie ? Aux côtés de l'univers du petit écran (mais déclinant, donc moins stratégique), celui du tout-numérique – caractérisé par des comportements culturels tournés davantage vers des pratiques peu diversifiées et plutôt numériques – est un enjeu évident pour les politiques culturelles : il fait en effet courir le risque d'une raréfaction progressive des publics des lieux culturels. »

Si les outils numériques ont démontré, particulièrement dans la période de crise sanitaire, qu'ils pouvaient être particulièrement utiles pour maintenir l'activité et une vie sociale minimum avec une forme de proximité, indépendamment de la localisation géographique (les territoires au sens matériel du terme), ils ont également révélé leurs limites à travers notamment l'apparition de risques psychosociaux liés au travail à distance et de phénomènes de dépendance aux écrans chez certains enfants ou adolescents.

Ainsi, la chance indéniable que constitue l'inflation des outils numériques au service d'une créativité nouvelle telle que le montre notamment le phénomène Tik-Tok doit conduire à en mesurer toutes les conséquences qui commencent à être mieux cernées, notamment par les travaux de pédopsychiatres qui vont tous dans le sens d'un contrôle de la durée d'utilisation des écrans.

L'éducation artistique et culturelle doit pouvoir tirer parti des avantages procurés par le numérique (abolition des distances, audience élargie, outils technologiques au service de la créativité...) tout en mesurant tous les risques. Dans ce cadre, une formation adaptée des acteurs aux usages numériques est indispensable. Celle-ci pourrait constituer l'un des axes de travail du nouvel INSEAC.

- 2) **L'enjeu territorial du numérique** : en quoi l'EAC peut permettre de fédérer des politiques publiques pour répondre à la fracture numérique (des inégalités territoriales, de l'illectronisme, etc.) ?

L'éducation artistique et culturelle, par la matière sur laquelle elle porte le plus souvent (l'art, d'autres pratiques culturelles la plupart du temps ludiques), peut être un vecteur de dédramatisation des lacunes, qu'elles soient intellectuelles ou techniques, facilitant ainsi la formation au numérique et/ou par le numérique des publics, y compris les plus en difficulté.

Sur un territoire donné, l'EAC peut avoir un rôle fédérateur entre le monde de la création artistique et culturelle, les professionnels du patrimoine et de la culture et les acteurs locaux au premier rang desquels les collectivités territoriales autour de projets susceptibles de faire consensus malgré leur diversité.

Enfin, la politique publique nationale d'EAC, dont le caractère prioritaire et l'importance pour les pouvoirs publics a été rappelée à plusieurs reprises par le Président de la République, peut servir de catalyseur afin d'accélérer considérablement la réduction des inégalités territoriales en matière de couverture numérique (réseaux de téléphonie mobile, fibre optique...).

- 3) **L'enjeu démocratique du numérique** : en quoi le numérique est une vraie opportunité pour développer et démocratiser l'EAC sur l'ensemble des territoires ? Quelle nouvelle gouvernance de projets et quels nouveaux outils peuvent être mobilisés grâce au numérique au service de l'EAC ?

Le numérique peut permettre un développement rapide et amplifié de l'éducation artistique et culturelle par l'économie de moyens qu'il permet lorsqu'il est utilisé à distance : il permet d'atteindre un nombre élevé de personnes avec relativement peu de moyens engagés (faibles coûts d'infrastructure, pas de frais de déplacement...). De ce point de vue, il participe d'une certaine démocratisation de l'EAC dont la qualité ne dépend dès lors plus de la proximité du lieu de résidence avec les infrastructures et l'offre culturelle (périphéries des villes, ruralité...). Toutefois cet aspect doit être nuancé compte tenu de la diversité des situations qu'a révélées la crise de la COVID-19, notamment le fait que l'équipement informatique individuel peut être un problème social et que la fracture numérique territoriale est une réalité (zones blanches numériques).

Le numérique peut, par la diversité des caractéristiques et compétences qu'il met en œuvre, permettre la diffusion de méthodologies de gestion de projet innovantes avec une gouvernance inclusive favorisée par la nature horizontale et désintermédiée de la plupart des usages numériques.

- 4) **L'enjeu créatif et innovant du numérique dans les territoires** : en quoi le numérique renouvelle-t-il les pratiques de l'EAC ?

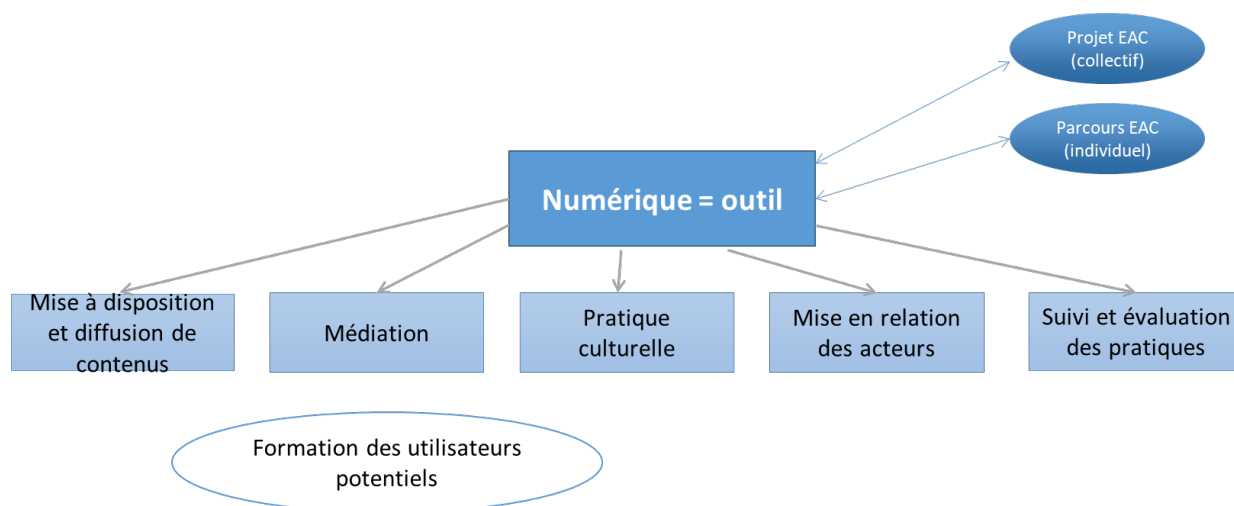
La nature des outils numériques, constamment en évolution avec la création et la disparition permanente de nouveaux outils ou la mise à jour constante de ceux existants, ouvre de nouveaux champs de créativité nativement numériques au service de l'EAC qui ne sont que partiellement investis aujourd'hui. Ainsi, comme l'a révélé la période de confinement qui a donné lieu à de nouvelles modalités d'expression artistique et de diffusion culturelle (concerts Zoom, expositions ou musées virtuels...), le numérique peut déborder largement de son rôle de simple outil et inspirer ou devenir l'objet même de la création artistique et culturelle.

Enfin, à l'instar de la pédagogie du jeu sérieux (« serious game ») rendue possible par l'essentiel par le numérique, les outils numériques sont appelés à renouveler – et renouvellent déjà – les pratiques de l'EAC, permettant parfois à certaines pratiques de revenir à la mode (exemple des ciné-clubs des lycées de l'académie de Rennes).

Problématique n°1 : En quoi le numérique représente-t-il une vraie opportunité pour développer l'EAC sur tous les territoires (au sens humain, géographique, social et culturel) ? Comment atteindre les territoires par le numérique ?

La question se pose de savoir en quoi le numérique peut être une véritable opportunité pour développer l'EAC sur tous les territoires et quelle réponse il peut apporter à l'enjeu de correction des inégalités territoriales dans l'accès à la culture.

Le numérique ne peut se penser de manière autonome, il est un outil au service d'une politique d'EAC, qui recouvre une diversité de pratiques et usages : mise à disposition et diffusion de contenus, médiation, pratique artistique et culturelle, mise en relation des acteurs de l'EAC, suivi et évaluation des pratiques d'EAC. Pour être un outil utile, il doit être utilisé dans des projets d'EAC sur les territoires, au service de la construction de parcours d'EAC pour les élèves ou les jeunes.



1. Un outil de mise à disposition et de diffusion de contenus sur tous les territoires

Le premier usage du numérique, aujourd'hui le plus évident, est la mise à disposition et la diffusion de contenus culturels qui peuvent être utilisés pour des actions d'EAC sur tous les territoires, dès lors qu'un accès au réseau internet est possible. Déjà fortement développée, cette dimension a été renforcée par la crise sanitaire en 2020, qui a mis l'accent sur la volonté de permettre un accès à distance à des contenus culturels et éducatifs diversifiés.

L'ampleur prise par les expositions virtuelles et la diffusion de captation de spectacles est ainsi bien entrée dans les pratiques des établissements culturels et peut s'inscrire dans des parcours d'EAC. Ces expériences peuvent se combiner avec des pratiques culturelles en présentiel et permettent de développer des parcours d'EAC plus complets et plus diversifiés, en s'affranchissant des contraintes physiques et temporelles liées à l'accès aux œuvres et aux productions artistiques. Un exemple emblématique de cette utilisation du numérique

consistant à offrir l'accès à des contenus riches et variés est Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

L'exemple de Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF

Créée en 1997, Gallica a pour objectif de rendre accessible partout et tout le temps les collections numérisées de la BnF et de ses partenaires. Elle comptait au 31 décembre 2018 4,6 millions de documents numériques accessibles en ligne, pour 15,84 millions de visites tout au long de l'année 2018. La BnF a adapté son outil aux usages contemporains. Gallica existe ainsi sous forme d'application mobile. Des démarches d'éditorialisation des contenus disponibles ont également été menées dans les années 2010, pour accompagner la mise à disposition des collections d'informations utiles à leur appréhension, ce qui peut être utilisé dans le cadre de projets d'EAC. Enfin, le site data.bnf.fr constitue un outil précieux pour circuler dans les riches collections accessibles sur Gallica. Gallica a connu une hausse de fréquentation d'environ 40 % pendant le confinement, soit près de 4 millions de visiteurs supplémentaires.

La crise sanitaire a été l'occasion de mettre en valeur les nombreuses initiatives de mise à disposition de contenus à distance par les établissements culturels et de renforcer cette pratique. La plateforme #Culturecheznous mise en place par le ministère de la Culture a eu vocation à répondre à une demande de culture pendant le confinement. Elle pourrait constituer un réservoir à disposition des équipes chargées des projets d'EAC pour développer des projets variés sur leurs territoires, grâce aux 789 contenus culturels auxquels elle donne accès. Le ministère de la culture a décidé de pérenniser la plateforme. La fermeture des établissements scolaires et la nécessité d'assurer un enseignement à domicile a également mis en lumière Lumni, la plateforme de France télévision (anciennement France TV éducation) et les programmes associés sur France 4.

Proposition :

Favoriser le partage d'expériences avec l'outil numérique, les collaborations et le repérage des initiatives en matière d'EAC dans le cadre d'une coordination interministérielle dans une logique ascendante ; décroïsonner les publics de l'EAC en les connectant à d'autres publics issus d'autres territoires en favorisant la diversité culturelle

2. Un support de médiation

Au-delà et en parallèle de la mise à disposition de contenus, le numérique permet de développer de nouveaux supports de médiation, qui peuvent accompagner soit une expérience du parcours d'EAC, soit un parcours dans son ensemble.

En ce qui concerne la découverte du patrimoine, présent sur tous les territoires et insuffisamment mis en valeur au cœur des projets d'EAC, le numérique dépasse les limites physiques des monuments ou objets patrimoniaux en donnant à voir leur histoire, leur contexte ou leurs usages. Ainsi l'Histopad, mis en place en partenariat avec la société Histoverly par le Centre des monuments nationaux à la Conciergerie constitue un bon exemple des possibilités offertes par les dispositifs immersifs pour faire découvrir le patrimoine en le rendant accessible et en l'inscrivant dans son contexte historique.

Recourir à la réalité augmentée pour offrir des expériences d'EAC attractives grâce à une découverte des richesses culturelles et patrimoniales sur les territoires apparaît aujourd'hui comme un levier de sensibilisation à mobiliser.

Les Micro-Folies, musées numériques de proximité, offrent à la fois de la mise à disposition de contenus et de la médiation. Implantées dans des structures déjà existantes sur le territoire, comme des médiathèques ou des centres culturels ou sociaux, elles sont tournées vers une hybridation des pratiques et un renforcement de l'offre culturelle et des possibilités de diversification des parcours d'EAC sur les territoires. Le réseau des Micro-Folies peut être complété par le développement d'espaces numériques, de FabLabs, voire d'Unités mobiles numériques, non seulement au service de l'objectif de généralisation de l'EAC, mais aussi de maillage numérique du territoire et de lutte contre l'illectronisme.

La médiation culturelle numérique est une nouvelle forme de médiation qui répond à des codes et des usages spécifiques. Elle pourrait être assurée notamment par les Centres communaux d'action sociale, acteur de proximité sur les territoires. Cette offre culturelle, pour être appropriée et adaptée, doit être éditorialisée par les acteurs locaux eux-mêmes. Afin de monter en compétence dans ce domaine, une offre de formation dédiée doit être constituée alors que cette pratique est en plein développement face à une demande croissante liée au déploiement des outils numériques.

Proposition :

Intégrer un nouveau principe lié au numérique dans la Charte de l'éducation artistique et culturelle en spécifiant que le parcours EAC doit comporter une expérience numérique individuelle et collective

3. Un espace de pratique culturelle et artistique

Le numérique peut également offrir un nouvel espace de pratique artistique et culturelle, en plus des espaces physiques traditionnels. Il offre ainsi de nouvelles opportunités au-delà des équipements culturels qui existent sur un territoire donné. Cet aspect présente un grand intérêt pour enrichir les parcours d'EAC puisque l'horizon des possibles est beaucoup plus ouvert. De nouvelles pratiques artistiques et culturelles peuvent ainsi émerger dans les parcours d'EAC. Les publics de l'EAC peuvent alors être acteurs dans la production de contenus culturels grâce aux outils numériques. Par exemple, des initiatives ont pu être menées autour de la création de podcasts ou encore sur l'articulation entre dessin et jeux vidéo.

La nécessité d'une pratique à distance liée à la crise de la covid-19 a montré comment le numérique peut permettre une pratique culturelle ou artistique à distance, qu'il s'agisse d'une pratique de groupe ou individuelle, avec notamment les performances de spectacle vivant en ligne, pouvant associer des artistes eux-mêmes à distance. Dans le cadre de l'EAC, le numérique donne ainsi accès à des pratiques artistiques ou culturelles même en l'absence d'une offre spécifique sur un territoire donné.

Cette dimension du numérique en tant qu'espace de pratique culturelle et artistique peut également permettre aux publics des actions d'EAC de s'approprier les outils numériques et

d'apprendre les usages en vigueur. L'éducation au numérique et l'EAC peuvent ainsi participer d'une même dynamique.

Enfin, le développement de pratiques numériques offre aussi une opportunité de décloisonnement et de rencontre entre les territoires. Au-delà d'un seul territoire, le numérique pourrait également être utilisé pour développer des pratiques croisées entre territoires. Ce jumelage pourrait prendre la forme d'un parcours d'EAC en grande partie numérique associant des classes de plusieurs établissements scolaires pour susciter une rencontre des élèves autour d'un projet culturel partagé.

Proposition :

Développer l'éducation artistique et culturelle augmentée dans une approche de l'école augmentée (webinaires, cours augmentés avec web documentaires...)

Ces trois premiers aspects, qui s'attachent au contenu des parcours d'EAC, doivent s'accompagner d'une nécessaire formation des destinataires que sont les encadrants des enfants et des jeunes qui s'inscrivent dans un parcours d'EAC, sinon les outils courent un fort risque de ne pas trouver leur public. Le numérique devrait permettre de former la communauté éducative et artistique à l'EAC, non seulement sur la dimension numérique, mais plus largement sur la conception et les contenus des parcours, avec des modules de formation en ligne (MOOC), complémentaires de l'offre de l'INSEAC.

Il serait ainsi souhaitable qu'une formation à l'EAC soit systématiquement donnée aux artistes ou professionnels formés dans les établissements d'enseignement supérieur du ministère de la culture, et qu'une sensibilisation à l'utilisation des outils numériques soit incluse dans des formations comme le programme artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS)¹ ou le diplôme d'État universitaire de musicien intervenant (DUMI).

Proposition :

Formation : concevoir des formations mixtes acteurs éducatifs / acteurs artistiques et culturels dans la prise en compte du numérique des projets EAC ; élaborer des MOOC sur le thème de l'éducation artistique et culturelle

4. Un instrument de mise en relation des acteurs de l'EAC sur les territoires

Le numérique peut être un moyen de mise en commun des expériences et des pratiques en matière d'EAC sur les territoires. En effet, des initiatives locales riches et diversifiées sont mises en œuvre sur les territoires. Elles sont souvent méconnues par les acteurs du territoire eux-mêmes, notamment entre les acteurs éducatifs et les acteurs culturels. Développer des outils de mise en relation entre ces acteurs pour repérer l'offre existante sur un territoire et développer de nouvelles expériences au sein des parcours d'EAC est ainsi nécessaire. Par exemple, la ville de Pantin s'est dotée d'un Portail de l'action éducative et culturelle à l'école, qui regroupe les parcours proposés par la ville en temps scolaire. Ce portail est accompagné

¹ Mis en place par les Beaux-arts de Paris, le CNSAD, le CNSMDP, l'ENSAD et la FEMIS.

d'une brochure annuelle diffusée à toutes les écoles, afin de présenter les différentes actions éducatives et culturelles proposées par la ville. L'application ADAGE, développée par l'académie de Versailles, est également une initiative intéressante.

**ADAGE - Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC
de l'Académie de Versailles**

ADAGE est une plateforme numérique qui recense les volets culturels des projets d'établissement et les appels à projets académiques. Elle a pour objectif d'améliorer le pilotage de l'éducation artistique et culturelle pour la généraliser dans le premier comme dans le second degré.

L'application est destinée à tous les acteurs de l'EAC, des porteurs de projets dans les écoles et les établissements aux instances départementales et académiques, en passant par les partenaires culturels et institutionnels de l'Éducation nationale. Elle comprend trois volets :

- une base de ressources donnant accès aux informations sur les dispositifs, aux contacts et à la cartographie des partenaires culturels ;
- une application de recensement des volets culturels des projets d'école et d'établissement ainsi que des principales actions qui les constituent ;
- une plateforme de gestion centralisée de la campagne d'appels à projets académiques relevant de l'éducation artistique et culturelle.

Cet aspect mériterait sans doute d'être développé et généralisé pour toucher tous les territoires. Cependant, il ne doit pas conduire à mettre en place une centralisation descendante qui risquerait d'être mal adaptée aux besoins des professionnels de terrain, mais doit faire remonter les initiatives locales, dans une logique ascendante.

De même, des initiatives de pratiques numériques d'EAC peuvent être développées localement. Pour permettre à des acteurs d'autres territoires de les repérer et d'en bénéficier, une plateforme collaborative de l'EAC serait utile.

Une telle plateforme collaborative de l'EAC en ligne devrait permettre, en plus du partage d'expérience et du développement de collaborations sur un même territoire ou entre territoires, d'inscrire l'EAC dans une véritable logique interministérielle et de renforcer la coopération et la proximité entre les acteurs éducatifs et les acteurs artistiques et culturels, qui évoluent encore vers des horizons trop séparés.

Proposition :

Créer des plateformes de ressources numériques territoriales à l'échelon intercommunal à partir d'un établissement scolaire du type collège en lien avec les réseaux des espaces numériques, des Micro-Folies, des Fab Labs et des tiers lieux numériques ; intégrer un volet numérique dans les contractualisations territoriales culturelles, notamment dans les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) et dans la labellisation des territoires 100% EAC ; augmenter les services des publics des structures culturelles par le développement de médiation numérique culturelle

5. Le suivi et l'évaluation des pratiques d'EAC sur les territoires via le numérique

Le numérique peut contribuer à renforcer les dimensions de suivi et d'évaluation des pratiques d'EAC sur les territoires, afin de mesurer la poursuite de l'objectif 100% EAC. Il offre également la possibilité d'évaluer qualitativement la mise en œuvre de la politique d'EAC sur les territoires, notamment pour mesurer si la dimension de « parcours », qui doit être au cœur de cette politique est bien mise en œuvre ou si les expériences d'EAC sont des expériences uniques sans continuité pédagogique.

Il offre également la possibilité de rendre acteurs de leur parcours les publics de l'EAC et leurs proches et de développer une logique d'EAC tout au long de la vie. Une application mise à la disposition des publics, leur permettant de consigner les expériences de leurs parcours d'EAC, de les évaluer, d'accéder à des contenus complémentaires ou à d'autres pratiques serait un outil d'accompagnement de la politique d'EAC très utile pour favoriser l'appropriation de cette politique par ses destinataires et son inscription dans le temps long.

Comme pour le Pass culture, la mise en place d'un dispositif d'évaluation et d'un dispositif de suivi des parcours d'EAC permettrait de mesurer la réalité des pratiques sur les territoires, d'identifier les manques et les pistes d'amélioration et de déployer des dispositifs sous des formes diverses (formation, outils de médiation numériques, espaces hybrides de pratique culturelle physique et numérique...) pour y répondre.

Proposition :

Promouvoir une diversité des parcours d'EAC, construite avec les acteurs locaux, fondée sur une complémentarité des offres et des ressources culturelles nationale et territoriale ; créer des hot spots territoriaux avec une offre culturelle éditorialisée localement par les acteurs culturels du territoire en développant le hors les murs sans cultiver le hors sol ; concevoir des parcours de découverte des territoires, de l'urbanisme et de l'architecture en réalité augmentée

Problématique n°2 : En quoi le numérique renouvelle-t-il les pratiques de l'EAC (contribution, participation, entrepreneuriat, renouvellement de l'offre, outil d'évaluation, nouveaux métiers, nouvelles pratiques d'accompagnement ou de médiation culturelle...) ? -

Le numérique pose un enjeu d'adaptation des pratiques d'EAC sur les territoires et plus largement d'adaptation des usages face à cet outil, renforcé par la crise sanitaire et ses conséquences.

La promulgation de l'état d'urgence sanitaire a subitement précipité notre pays, au-delà de l'état de sidération immédiat, dans un maelström de décisions de tous ordres. Toutes les couches de la société ont subitement été confrontées à des besoins nouveaux (en plus des besoins alimentaires et sanitaires devenus soudainement anxiogènes). Toutes les organisations de la société ont individuellement expérimenté les deux facettes de la « fracture numérique » :

- Infrastructure : le fait de disposer d'un réseau internet performant ou non a révélé un clivage entre le centre et la « France périphérique numérique » ;

- Illectronisme : indépendamment des caractéristiques de leur installation, soudainement c'est massivement que tous les professeurs, tous les élèves, tous les parents mais aussi toutes les organisations professionnelles publiques ou privées ont été conduits, à « marche forcée », vers une tentative de réorganisation parfois malhabile de leurs environnements (personnel, familial, professionnel etc.). Chacun pourra témoigner de ses découvertes, ses irritations, ses erreurs individuelles ou collectives dans cet apprentissage de masse des utilisations élargies des nouvelles technologies.

A ce titre, les parties prenantes de l'EAC ont été exposées aux mêmes défis que les décideurs politiques nationaux ou locaux, que les responsables économiques publics ou privés, que le grand public. Subitement il a fallu revoir, à l'aune des intérêts vitaux de la Nation, l'organisation de la société, dans ses plus infimes structures ou interactions.

Aussi la question posée par cette seconde problématique a pris subitement une nouvelle dimension : de quelle « adaptation » parlons-nous ? S'agit-il de l'adaptation au numérique planifiée par les membres du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), qui doit tenir compte des contraintes d'une politique interministérielle et des limites du cadre budgétaire dans un plan de déploiement de l'EAC ? Ou évoque-t-on plus largement l'adaptation soudaine à une situation d'extrême incertitude frappant toute la société et pour laquelle un seul axe semble envisageable : le « saut collectif dans le grand bain du numérique ».

Pour tenter d'illustrer la brusque inflexion de notre réflexion, on peut s'inspirer des travaux de Lucien Cuenot (biologiste, généticien et théoricien « néodarwinien ») qui en 1925, a théorisé dans son ouvrage sobrement intitulé « l'adaptation » sa propre classification de l'adaptation sous trois formes : l'accommodation (adaptation ponctuelle de l'individu à un milieu), l'acclimatation (adaptation d'un groupe établi de manière durable dans un milieu) et la naturalisation (l'adaptation de l'espèce à un milieu où elle s'est établie de manière définitive).

Le bouleversement des organisations (éducatives, familiales, professionnelles etc.) que nous avons expérimenté pendant près de 3 mois nous fait clairement comprendre que les enjeux de

l'adaptation de l'EAC au numérique passait du registre de « l'accommodation » (avant le 16 mars 2020), au registre minimum de « l'acclimatation » voire à celui de la « naturalisation » à l'issue de l'état d'urgence sanitaire.

1. La transversalité du numérique est-elle si affirmée ?

La problématique de l'adaptation numérique de l'EAC a fait l'objet d'un relatif consensus des interlocuteurs rencontrés par le groupe sur ses défauts et ses limites.

Le constat que « l'outil magique » (ou la « plateforme providentielle ») décidé en administration centrale ou par une « entité supérieure » et imposé sur tout le territoire ne peut qu'être voué à l'échec est largement partagé. Les causes de ces échecs sont essentiellement liées au déficit d'appropriation et à la faible médiation de ces outils ou dispositifs parfois coûteux et complexes.

Certaines mises en garde relatives aux grands défauts du numérique doivent également être soulignées :

- Le numérique ne peut pas être une fin en soi ;
- Il accentue les écarts, ceux qui utilisent le numérique pour l'EAC sont déjà des boulimiques de culture ;
- Enfin, les outils actuels ne sont pas suffisamment ergonomiques et ne bénéficient pas des fruits d'une réflexion sur ce que les développeurs appellent « l'expérience utilisateur » (la fameuse « UX »). La convivialité de l'offre EAC numérique doit donc être améliorée.

Ces mises en garde font écho à des considérations plus vastes relatives à la connaissance du public cible. Il convient notamment de bien définir ce qui est entendu par « maîtrise du numérique » des 12-25 ans. Alors que cette population maîtrise l'usage normé des réseaux sociaux elle n'a aucune maîtrise du fonctionnement de son environnement numérique ni de la syntaxe de recherche « intelligente » sur Internet et ne sait pas porter un regard critique sur ce qui est trouvé voire lu sur ces réseaux sociaux.

Au vu de ces défauts et limites, l'outil numérique ne peut être considéré comme une fin en soi, il nécessite une action de médiation forte, soit que cette médiation s'inscrive au service de l'accès à une offre « décidée ailleurs », soit que la dynamique de projet s'attache à s'ancrer localement. Ici, le tenant de l'action de médiation se fait aussi concepteur éclairé au sens où c'est à lui qu'incombe la mission « d'infusion du patrimoine ».

En définitive, il est frappant de constater que nombre de professionnels s'accordent à louer voire à qualifier d'indispensable l'action « d'hybridation » de l'EAC dans sa dimension numérique (physique-numérique).

Propositions :

Lancer un appel à projets « Territoires participatifs numériques » rapprochant les créateurs et les habitants en soutenant notamment des projets d'inclusion numérique

Formation : élaborer une offre de formation dans le secteur des nouveaux métiers de la médiation culturelle numérique

2. L'obsolescence programmée doublée des contraintes administratives est le pire ennemi de l'adaptation numérique de l'EAC

Aborder ce point est presque un lieu commun, pourtant c'est la destinée quasi immanente de tout projet numérique public. Engager une stratégie d'adaptation de l'EAC au numérique revient à éviter les écueils qui ont parsemé « l'histoire numérique » de la France. L'efficacité numérique s'accommode assez mal d'une vision et d'un fonctionnement très centralisés.

S'il est un domaine où une vision centralisatrice, parfois « pesante », finit souvent par être contreproductive, c'est bien celui du numérique qui par définition se veut « agile » et en constante évolution. En conséquence, même si cela tombe sous le sens, il nous faut rappeler qu'un projet d'EAC numérique (ou d'adaptation de l'EAC au numérique) ne peut utilement accumuler la liste des délais suivants sans être voué à l'échec :

- Définition d'un objectif de portée nationale ;
- Constitution de l'équipe projet la plus large possible pour pouvoir répondre à toutes les objections dans tous les cas possibles ;
- Choix des technologies utilisées (hardware, software) ;
- Passation des marchés publics ;
- Exécution/réception des marchés ;
- Déploiement sur tout le territoire.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle a pour seul objet de démontrer qu'entre la première et la dernière étape 2 à 3 ans se seront écoulés. Durant cette période, les choix techniques seront vraisemblablement dépassés du fait de « l'obsolescence programmée » des constructeurs (hardware) ou des éditeurs (software).

Il existe pourtant des raisons d'être optimiste, comme l'a montré le développement rapide de la plateforme #Culturecheznous ou l'exemple des « référentiels de numérisation patrimoniale » édités et mis à jour par la BnF.

Les référentiels de numérisation patrimoniale de la BnF

La numérisation patrimoniale (au service des musées, archives, bibliothèques, médiathèques etc.) est un défi lancé à l'ensemble de « l'écosystème » de la conservation et de l'enrichissement numérique des collections :

- Opérateurs publics ou privés dépositaires de patrimoine ;
- Opérateurs économiques dont le métier est le développement et la production d'outils de numérisation ;
- Opérateurs économiques dont le métier est de numériser des collections dont certaines ont une durée de vie résiduelle parfois courte (journaux du début du 20^e siècle, ressources iconographiques de toutes sortes (daguerréotypes, autochromes, plaques de verre etc.), cinématographiques ou bandes magnétiques (audio ou vidéo) ;

- Opérateurs économiques dont le métier est le développement d'outils numériques (soit d'enrichissement des métadonnées soit de médiation numérique de collections)

Depuis plus de 20 ans, les plus grands opérateurs français ont formalisé des « référentiels métiers » couvrant toutes les disciplines de la numérisation patrimoniale. Ces référentiels font consensus au sens où ils procèdent de l'expression des besoins des opérateurs publics confronté à « l'état de l'art » et des meilleures pratiques.

La formalisation de ces référentiels permet à chaque donneur d'ordre de venir s'inscrire dans une démarche cohérente sur l'ensemble du territoire. Avec le recul, il est appréciable de constater que les pratiques de numérisations de tous les donneurs d'ordres déconcentrés, exécutées par une multitude d'opérateurs économiques différents, avec des outils et techniques différents, viennent s'inscrire dans un mouvement cohérent à l'échelle du territoire.

Si la conception et la formalisation de « référentiels métiers » couvrant tant l'expression des besoins que la conduite de projet, les modalités de l'hybridation numérique/local se conçoivent plus aisément, alors une telle démarche vient au service de l'encouragement au « foisonnement cohérent de projets » à l'échelle du territoire national. Ainsi le renouvellement des pratiques EAC via le numérique pourra se décliner au gré des initiatives locales, avec des méthodologies et pratiques cohérentes sur tout le territoire tout en s'inscrivant dans le respect de la charte EAC.

Propositions :

Rassembler les initiatives d'offres numériques publiques (Pass Culture, Culturecheznous...) en un portail public d'offre culturelle numérique avec la conception d'un algorithme public éducatif et culturel ; éditorialiser et gamifier ou rendre ludique l'éducation artistique et culturelle par le numérique ; soutenir la transmission des savoir-faire des métiers d'art et du patrimoine culturel immatériel par des outils de réalité virtuelle

Favoriser la création numérique en rapprochant les Pôles de compétitivité des acteurs de l'EAC permettant de donner des débouchés économiques au secteur de la création numérique, d'identifier les nouveaux territoires de la créativité urbaine et de développer le secteur de la recherche dans la création numérique en soutenant des résidences territoriales d'EAC

3. Vers une organisation neuronale de l'EAC numérique plutôt que pyramidale

La démonstration que le monde numérique est en perpétuelle évolution n'est plus à faire. Cette perception de « bouillonnement de technologies » dont le cycle de vie est de plus en plus court peut annihiler la volonté d'organiser ou structurer une offre nationale d'EAC numérique. Ce constat de perpétuelles remises en cause des décisions impose un changement de paradigme.

- L'élaboration d'une stratégie nationale de transition massive vers le numérique attribuée au HCEAC (stratégie non directive sur les moyens mais sur les objectifs) ;

- A chaque collectivité territoriale (région, département, commune) d'organiser sa participation au « bouillonnement technologique » de l'EAC numérique. L'objectif affirmé étant de ne brider ni la capacité créative d'acteurs comme les « Fab Labs » ou le sens pratique de « makers », ni la capacité d'organiser la médiation numérique des enseignants en faveur de leurs élèves.

Envisager de capitaliser sur les atouts permettant l'émergence de centaines d'initiatives nécessite la mise en œuvre de coordination pour garantir :

- L'adéquation des projets numériques d'EAC aux trois piliers et dix principes de la charte EAC ;

- La validation de l'adéquation de l'offre aux besoins des publics cibles et attentes des médiateurs ;

- L'évolution permanente des projets pour leur permettre d'endiguer l'obsolescence (matérielle ou logicielle) ;

- Une telle structuration de l'évolution numérique de l'EAC ne peut dès lors que se concevoir sous la forme « neuronale ». Un enchevêtrement d'initiatives, de retours d'expérience, un bouillonnement permanent d'initiatives numériques ne peuvent fonctionner que si les acteurs locaux s'approprient leur rôle et prennent toute leur place au sein de cette organisation neuronale.

Un exemple de l'intérêt de ce type d'organisation est le projet intitulé « cahier de vacances numériques » élaboré par la Maitrise populaire de l'Opéra-Comique depuis l'été 2018 Ce programme est destiné à conserver le lien avec les élèves durant la période de césure estivale tout en leur permettant d'entretenir leur technique de chant ou de danse. Ce projet s'est inscrit avant l'heure dans les démarches « été culturel et apprenant » et « 100% EAC ».

Propositions :

Engager une décentralisation de l'EAC avec son volet numérique en donnant une compétence obligatoire et partagée aux collectivités territoriales en favorisant l'hybridation des pratiques (physique/virtuel) avec des projets mixtes encadrés par des équipes hybrides en reconnaissant la pratique du bricolage, de la bidouille, des makers ou encore les œuvres transformatives issues de la culture du remix sur internet

Formation : accompagner l'évolution des métiers territoriaux vers des « passeurs » de culture numérique par la formation à la culture du numérique

Éducation artistique et culturelle, numérique et territoires

Synthèse des propositions du groupe de travail

#EAC+++

Pour une éducation artistique et culturelle augmentée dans un monde et une humanité augmentés

- Intégrer un nouveau principe lié au numérique dans la Charte de l'éducation artistique et culturelle en spécifiant que le parcours EAC doit comporter une expérience numérique individuelle et collective ;
- Favoriser le partage d'expériences avec l'outil numérique, les collaborations et le repérage des initiatives en matière d'EAC dans le cadre d'une coordination interministérielle dans une logique ascendante ; décloisonner les publics de l'EAC en les connectant à d'autres publics issus d'autres territoires en favorisant la diversité culturelle ;
- Développer l'éducation artistique et culturelle augmentée dans une approche de l'école augmentée (webinaires, cours augmentés avec web documentaires...);

Formation : concevoir des formations mixtes acteurs éducatifs / acteurs artistiques et culturels dans la prise en compte du numérique des projets EAC ; élaborer des MOOC sur le thème de l'éducation artistique et culturelle

#Territoires+++

Pour une décentralisation numérique au service des droits culturels numériques sur tous les territoires

- Créer des plateformes de ressources numériques territoriales à l'échelon intercommunal à partir d'un établissement scolaire du type collège en lien avec les réseaux des espaces numériques, des Micro-Folies, des Fab Labs et des tiers lieux numériques ; intégrer un volet numérique dans les contractualisations territoriales culturelles, notamment dans les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) et dans la labellisation des territoires 100% EAC ; augmenter les services des publics des structures culturelles par le développement de médiation numérique culturelle ;
- Promouvoir une diversité des parcours d'EAC, construite avec les acteurs locaux, fondée sur une complémentarité des offres et des ressources culturelles nationale et

territoriale ; créer des hot spots territoriaux avec une offre culturelle éditorialisée localement par les acteurs culturels du territoire en développant le hors les murs sans cultiver le hors sol ; concevoir des parcours de découverte des territoires, de l'urbanisme et de l'architecture en réalité augmentée ;

- Lancer un appel à projets « Territoires participatifs numériques » rapprochant les créateurs et les habitants en soutenant notamment des projets d'inclusion numérique ;

Formation : accompagner l'évolution des métiers territoriaux vers des « passeurs » de culture numérique par la formation à la culture du numérique

#Numérique+++

Pour une approche numérique qualitative au service de la création et de l'émancipation culturelles

- Engager une décentralisation de l'EAC avec son volet numérique en donnant une compétence obligatoire et partagée aux collectivités territoriales en favorisant l'hybridation des pratiques (physique/virtuel) avec des projets mixtes encadrés par des équipes hybrides en reconnaissant la pratique du bricolage, de la bidouille, des makers ou encore les œuvres transformatives issues de la culture du remix sur internet ;
- Rassembler les initiatives d'offres numériques publiques (Pass Culture, Culturecheznous...) en un portail public d'offre culturelle numérique avec la conception d'un algorithme public éducatif et culturel ; éditorialiser et gamifier ou rendre ludique l'éducation artistique et culturelle par le numérique ; soutenir la transmission des savoir-faire des métiers d'art et du patrimoine culturel immatériel par des outils de réalité virtuelle ;
- Favoriser la création numérique en rapprochant les Pôles de compétitivité des acteurs de l'EAC permettant de donner des débouchés économiques au secteur de la création numérique, d'identifier les nouveaux territoires de la créativité urbaine et de développer le secteur de la recherche dans la création numérique en soutenant des résidences territoriales d'EAC.

Formation : élaborer une offre de formation dans le secteur des nouveaux métiers de la médiation culturelle numérique

En guise de conclusion

L'enjeu est clair : il s'agit de créer une civilisation numérique où l'outil numérique serait un moyen d'émancipation et de transformation.

A travers notre réflexion sur « l'éducation artistique et culturelle, le numérique et les territoires », nous souhaitons réinterroger et redéfinir la place de l'humain dans une technologie qu'il a lui-même fabriquée.

Nos propositions visent simplement à ré-humaniser les technologies numériques qui peuvent être à la fois autant des outils de destruction que des outils d'émancipation.

Etre individuellement connecté aujourd'hui ne suffit plus, nous proposons d'élargir la voie de l'intelligence collective et de lutter par l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie à la lutte contre la fracture numérique, contre la fracture cognitive mais aussi contre la fracture civilisationnelle afin de porter le projet numérique humaniste dont ce siècle a besoin et dont le législateur pourrait se saisir.

ANNEXES

Remerciements

Les membres du groupe de travail adressent leurs plus vifs remerciements à :

- Bruno Ory-Lavollée, référent du groupe, pour son soutien, ses conseils et sa disponibilité ;
- Manuel Bamberger et Cécile Portier pour leur accompagnement de tous les instants ;
- Chaque personne auditionnée pour leur accueil et leur intérêt pour les travaux du groupe ;
- Noël Corbin pour ses encouragements et sa précieuse relecture du rapport d'étape ;
- les auditeurs de la première session du Cycle des Hautes études de la Culture pour leur inspirante fréquentation.

1) Lettre de mission du groupe

2) Méthodologie et personnes auditionnées

Nous avons réalisé une série d'auditions de parties prenantes de l'EAC (acteurs culturels, responsables et spécialistes de l'EAC au sein d'institutions publiques, théoriciens de l'EAC, élus locaux en charge de l'adaptation au plan local des pratiques d'EAC etc.). Ces auditions avaient pour objet :

- de comprendre la diversité et l'état des pratiques actuelles ;
- d'apprécier les forces et faiblesses des dispositifs (principe de retours d'expériences) dont pouvaient témoigner les personnes auditionnées ;
- d'entendre la vision des élus sur leurs territoires ;
- enfin, de tenter de dresser un constat de « l'état de l'art » de l'apport du numérique aux initiatives locales d'EAC.

Cette phase d'écoute, d'analyse et de réflexion avait notamment pour objectif de nous prémunir de :

- la rédaction d'un rapport pour lequel la définition des objectifs et des problématiques risquait d'être convenue ;
- la simple restitution des forces et faiblesses des moyens mis en œuvre et d'une succession de lieux communs maintes fois rebattus ;

- d'un diagnostic d'actions à mener pouvant apparaître conforme, voire prévisible, tant le sujet semblait au mieux apparaître comme une « ardente obligation » (au sens gaullien du terme) issue de la charte pour l'éducation artistique et culturelle (ses 3 piliers, ses 10 principes).

Les membres du groupe de travail ont auditionné onze professionnels ou élus.

Les acteurs professionnels

Jean-Christophe Théobalt, chargé de mission Culture et numérique, spécialisé éducation aux médias, Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels du ministère de la Culture

18 décembre 2019

Arnaud Beaufort, Directeur des services et des réseaux de la Bibliothèque nationale de France

20 décembre 2019

Eli Commins, directeur du programme artistique et culturel de Matrice (incubateur et développeur d'innovations)

7 janvier 2020

Isabelle Jacquot-Marchand, chargée de mission Éducation artistique et culturelle, Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels du ministère de la Culture

8 janvier 2020

Emmanuel Ethis, Recteur de l'Académie de Bretagne, Président du Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle

14 janvier 2020

Agnès Alfandari, Directrice du numérique de l'Institut-Français

15 janvier 2020

Marion Nimaga-Brouwet, Déléguée générale de la Maîtrise Populaire de l'Opéra-Comique

30 janvier 2020

Les élus

Ronan Loas, Maire de Ploemeur, Vice-Président du comité départemental du Morbihan, élu à l'enseignement supérieur et au numérique

Jean-Philippe Lefèvre, Conseiller municipal délégué à la culture, Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté, Président de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture)

5 juin 2020

David Valence, Maire de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est

Christophe Bouillon, Député de la Seine-Maritime, Conseiller départemental de la Seine-Maritime, Président de l'association des Petites Villes de France